

Synthèse des actes du colloque national

Les antennes universitaires en villes moyennes Enjeux, évaluations et perspectives

Saint-Brieuc • 5 octobre 2007



COLLOQUE
NATIONAL
SAINT-BRIEUC
5 OCTOBRE 2007

LES ANTENNES UNIVERSITAIRES
EN VILLES MOYENNES

ENJEUX,

EVALUATIONS,

PERSPECTIVES



SOMMAIRE

Préambule Page 2

Discours d'accueil

Jean-Emile GOMBERT, vice-président de l'université Rennes 2, représentant le président GONTARD
Thierry HAMON, directeur de l'antenne universitaire de Droit de Rennes 1 à Saint-Brieuc

Discours d'ouverture du colloque

Bruno JONCOUR, maire de Saint-Brieuc
Bruno BOURG-BROC , président de la Fédération des maires des villes moyennes,
maire de Châlons-en-Champagne
Odile RAULT, présidente du syndicat de gestion du pôle universitaire de Saint-Brieuc

ENJEUX ET PERSPECTIVES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LES VILLES MOYENNES Page 4

Introduction

Jean-Michel CATIN, rédacteur en chef de l'Officiel de la recherche et du supérieur / Agence Education et formation

Interventions

Bruno BOURG-BROC, président de la Fédération des maires des villes moyennes, maire de Châlons-en-Champagne
Sylvie ESPARRE, directrice des études à la DIACT
Eric MARTIN, président de l'Université de Bretagne-Sud, représentant la Conférence des présidents d'université
André LESPAGNOL, vice-président du conseil régional de Bretagne
Michel LESAGE, premier vice-président du conseil général des Côtes d'Armor, chargé de l'éducation, de la formation,
et de la citoyenneté
Pierre ALBERTINI, maire de Rouen, président de l'Association des villes universitaires de France
Jean-Baptiste CARPENTIER, recteur de l'académie de Rennes, représentant la ministre de l'Enseignement supérieur

DÉMOCRATISATION, FORMATION, IMPACT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE, QUELS BILANS ? Page 10

Introduction

Jean-Paul DOMERGUE, consultant cabinets Sup'Conseil et Latitude Etudiante Conseil

Exposés

Eric BERNET, doctorant en sciences de l'éducation, Université de Bourgogne
Guillaume BIOT-PAQUEROT, professeur-assistant Groupe Sup de Co La Rochelle
Julie PETIARD, étudiante, présidente de la Fédération regroupant les étudiants d'Epinal
Marc BIDAN, professeur à l'université de La Rochelle
Benoist APPARU, député de la Marne, rapporteur de la loi Libertés et Responsabilités des Universités à l'Assemblée
nationale
Interventions de Jean-Pierre DUPORT, membre du Conseil économique et social, conseiller d'État

Discours de clôture

Bruno BOURG-BROC page 20

Annexes

Liste des noms et qualités des intervenants Page 22

Liste des noms et qualités des participants Page 23

PRÉAMBULE

À l'occasion du 20e anniversaire du pôle universitaire de Saint-Brieuc, le Syndicat de gestion du pôle universitaire, associé à la Fédération des Maires des Villes Moyennes, a organisé le 5 octobre 2007 à Saint-Brieuc un colloque sur le thème : « Les antennes universitaires en villes moyennes : enjeux, évaluations, perspectives ».

Dans un contexte de réforme des universités françaises initiée par la loi Libertés et Responsabilités des Universités du 10 août 2007, cette manifestation prenait un sens particulier quant à l'évolution des sites universitaires en villes moyennes et aux interrogations des élus.

Le colloque a réuni près de 150 participants, élus locaux et nationaux, représentants de l'État, enseignants universitaires et chercheurs, étudiants, fonctionnaires territoriaux.

Il a comporté deux tables rondes :

- Enjeux et perspectives de l'enseignement supérieur dans les villes moyennes
- Démocratisation, formation, impact social et économique : quels bilans ?

Discours d'accueil

Jean-Emile GOMBERT, vice-président de l'université de Rennes 2, représentant le président GONTARD

Ce colloque dessine les évolutions nécessaires pour le tissu de l'enseignement supérieur universitaire. Actuellement, le schéma est déséquilibré : des interventions de l'université ont lieu dans des domaines non universitaires. Il vaut mieux penser la présence de l'enseignement supérieur sur le territoire.

Souvent, les universitaires qui enseignent dans les antennes résident ailleurs et ont leur principale activité dans la capitale universitaire. Comment fixer ces universitaires sur les composantes non centrales des universités ? Sans doute la réponse se trouve-t-elle du côté du lieu de leur activité de recherche. Pour des enseignants-chercheurs, le lieu de recherche sera le lieu de leur activité principale. La recherche doit se développer aux endroits où elle est la plus pertinente et pas uniquement dans la capitale régionale. La recherche se justifie aussi dans des lieux où l'activité économique va mobiliser telle ou telle discipline ou perspective de R&D. C'est en construisant un tissu de recherche plus homogène que l'on pourra durablement installer l'enseignement supérieur en dehors des capitales régionales.

Thierry HAMON, directeur de l'antenne universitaire de Droit de l'université de Rennes 1 à Saint-Brieuc.

La question de l'accueil du nombre croissant de bacheliers à l'université dont les locaux rennais frisaient la saturation, au moins pour la Faculté de Droit, a abouti à décentraliser une partie de l'enseignement supérieur dans la ville de Saint-Brieuc à l'automne 1987.

Un partenariat entre deux mondes se considérant avec une certaine suspicion, celui de l'université et celui des collectivités locales, a eu lieu. Mais, derrière toute aventure institutionnelle, il y a la volonté de poursuivre la démocratisation de l'enseignement supérieur, qui passe par le rapprochement géographique des pôles de construction et de diffusion du savoir et des lieux de vie de la jeunesse.

Dans la foulée de cette création, s'est également constitué le Syndicat mixte de gestion du Centre universitaire de l'époque présidé par M. Didier LE BUHAN, et actuellement par Mme Odile RAULT.

Le 18 juillet 1987, une conférence de presse annonçait que l'ouverture de l'antenne universitaire de Saint-Brieuc se ferait dès la rentrée avec une promotion de 143 étudiants. Aujourd'hui les effectifs pour le Droit ont plus que doublé et s'est ajoutée, en 2000, une troisième année de licence.

Le dosage entre les contributions respectives des acteurs universitaires et des élus locaux sont-ils transposables et peuvent-ils être améliorés ?

Discours d'ouverture du colloque

Bruno JONCOUR, maire de Saint-Brieuc

Nous avons la volonté d'inscrire Saint-Brieuc et son agglomération dans l'avenir, et l'atout que constitue l'enseignement supérieur est, à n'en pas douter, l'un des plus pertinents. Nous avons effectivement un certain nombre d'atouts : l'histoire, la géographie qui placent notre territoire au point central de l'espace régional, des atouts liés au contexte socio-économique : le « Zoopôle » autour de la santé animale, le « Véhipôle » autour des technologies de l'automobile.

Les Côtes d'Armor ne comptent pas d'université de plein exercice, mais il existe un désir de consolider les unités de formation supérieure qui se sont implantées grâce à la volonté locale. Ceci représente un potentiel en nombre d'étudiants et en diversité d'options particulièrement dense.

La DIACT vient de choisir Saint-Brieuc pour animer un groupe de travail portant sur la politique sectorielle de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.

Bruno BOURG-BROC, président de la Fédération des maires des villes moyennes, maire de Châlons-en-Champagne

Les maires des villes moyennes se sont investis dans le dossier de l'enseignement supérieur depuis plusieurs dizaines d'années. Nos villes moyennes sont aujourd'hui le siège d'un véritable écosystème d'enseignement supérieur : université, écoles d'ingénieur, de commerce, STS, antennes d'IUFM, CPGE, IFSI, sans oublier que nos collectivités se sont investies dans les services aux étudiants et, notamment, dans le domaine du logement.

L'enseignement supérieur dans nos villes remonte principalement au Plan Université 2000 élaboré pour accueillir le flot montant des étudiants et bâtir une offre locale d'enseignement cohérente.

Les collectivités locales, et au premier chef les villes moyennes, ont répondu favorablement et se sont engagées dans le Plan Université 2000, au prix d'efforts financiers consentis, et dans un objectif de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur en permettant à des jeunes de suivre des formations universitaires alors même que leurs familles ne peuvent financièrement pas les envoyer dans une capitale régionale. C'était aussi l'opportunité de renforcer notre attractivité au bénéfice du développement économique, culturel et social.

À l'heure du bilan d'étape, les villes moyennes et les intercommunalités ont de quoi être fières de leur engagement en faveur du développement de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante : démocratisation, réussite et attractivité sont là. Les effectifs des sites d'enseignement supérieur en villes moyennes sont en croissance.

En 2007, l'université française connaît une révolution : la mise en place du LMD ; la constitution des PRES, les pôles régionaux d'enseignement supérieur et de recherche ; la réforme en cours de l'université avec la loi sur l'autonomie publiée au mois d'août 2007 ; ainsi que l'insertion professionnelle, la vie étudiante, etc.

Les sites déconcentrés d'enseignement supérieur doivent aussi faire face à ces nouveaux défis.

Odile RAULT, présidente du Syndicat de gestion du pôle universitaire de Saint-Brieuc

Il faut d'abord avoir à l'esprit l'évolution spectaculaire des effectifs qui a bouleversé le paysage universitaire : en 1950, la France accueillait 130 000 étudiants dans ses universités ; puis 215 000 en 1960 ; puis 860 000 en 1980. À cette date, on comptait 75 villes universitaires (elles étaient 24 en 1939). En 2006, c'étaient 180 villes universitaires qui accueillaient 1 400 000 étudiants (non compris les formations post-baccalauréat non universitaires), dont 160 000 dans des villes moyennes. Le tissu en villes moyennes est maintenant composé d'une centaine de sites, communément appelés « antennes ou délocalisations » et d'une dizaine d'universités dont plusieurs multi-sites.

On entend généralement par antennes les sites de formations universitaires surtout de premier cycle, hors IUT dont cependant de nombreux départements sont implantés sur l'ensemble du territoire. La gestion de ces sites est souvent assurée par des collectivités locales en partenariat plus ou moins structuré selon les cas et selon des formules juridiques très diverses : syndicat mixte, GIP, association de soutien, simple convention, etc. A Saint-Brieuc, il s'agit d'un syndicat mixte créé par décret du Préfet le 20 octobre 1987. Les effectifs des antennes varient, pour l'essentiel d'entre elles, entre quelques centaines et quelques milliers d'étudiants.

Leur création, ou leur maintien, relève d'un double processus :

- les décisions de création de formations et d'affectation d'enseignants relèvent des universités ;
- la mise en place et l'entretien des infrastructures immobilières et matérielles relèvent principalement de l'État et, dans

nos villes moyennes, en grande partie désormais des collectivités territoriales et locales, celles-ci étant amenées à financer le fonctionnement et les ressources humaines, sans néanmoins disposer ni des compétences réglementaires ni des ressources correspondantes.

Il faut se rendre compte du changement de contexte :

- la logique des regroupements régionaux qui doit permettre aux universités d'atteindre des volumes plus élevés, notamment par la constitution des PRES, et des « pôles de compétitivité » ;
- la prise en compte des questions de vie étudiante par les pouvoirs publics et par les collectivités ;
- la stabilisation des effectifs étudiants dans les universités au moment où une autonomie accrue va favoriser les stratégies de différenciation et donc de concurrence.

Il s'agit de savoir quels cadres, quels moyens sont envisageables pour le maintien, voire le développement ou la diversification, de l'aménagement national et régional des territoires universitaires et, au-delà, des politiques globales de formations initiale et continue dans les bassins de vie et d'emploi. La mise en place de véritables schémas contractuels de partenariats entre les universités et les collectivités locales permettraient de mieux prendre en compte les attentes de chacun. L'expérience nous a montré combien l'appui financier apporté par les collectivités locales est indispensable au maintien des formations universitaires délocalisées sans que les villes et leurs intercommunalités participent de droit à la définition et la coordination des politiques de formation en grande partie d'ailleurs dévolues, du moins pour les formations professionnelles, aux instances régionales.

Nous manquons cruellement d'éléments pour alimenter notre réflexion sur la définition de politiques territoriales et locales spécifiques à l'enseignement supérieur, universitaire et autre.

Les formations universitaires implantées dans nos villes sont venues compléter heureusement les dispositifs de formation post-baccalauréat qui existaient. Les effectifs étudiants y sont équilibrés entre les dispositifs de formation supérieure ; les conditions d'accueil et de vie des étudiants répondent aux attentes des populations nouvelles qui accèdent à l'enseignement universitaire.

Les grandes métropoles régionales pourraient servir de socle à la constitution de véritables réseaux universitaires régionaux !

Ceci doit nous inciter à des bilans objectifs et complets du rôle de nos antennes. La définition de spécificités permettant une caractérisation des sites pourra être déterminante, plutôt que de tenter de maintenir des organisations simples décalques de celles des grands sites universitaires de formation et de recherche.



Table ronde 1

Enjeux et perspectives de l'enseignement supérieur dans les villes Moyennes

Animateur :

Jean-Michel CATIN, rédacteur en chef de l'Officiel de la recherche et du supérieur / Agence Education et formation

Jean-Michel CATIN

Nous vivons une avalanche de changements dans l'enseignement supérieur. La loi Libertés et Responsabilités des Universités, dite LRU, promulguée le 10 août 2007, a succédé au Pacte pour la recherche. Il y a surtout une évolution vers un recentrage du système, avec notamment la volonté de réformer la 1^{re} année de l'enseignement supérieur universitaire avec un mécanisme d'orientation active.

Monsieur BOURG-BROC, cet écosystème de l'enseignement supérieur est-il menacé par la nouvelle loi sur les universités qui va donner la possibilité aux universités d'avoir des stratégies différenciées ?

Bruno BOURG-BROC, président de la Fédération des maires des villes moyennes, maire de Châlons-en-Champagne

Tout d'abord un peu d'histoire : dans les années 60, il n'était pas question de faire ses études ailleurs qu'à Paris. L'évolution a été très rapide. On a créé dans beaucoup de villes des formations courtes (des STS) permettant la création de nouveaux diplômés ; et on a multiplié les classes prépa, avec l'idée que l'on pouvait fixer des jeunes sur place, avec tous les avantages que cela représentait en termes de démocratisation, de proximité, et de vitalité pour les villes. Dans les années 80, on a créé beaucoup de classes de STS et de classes prépa, et puis en 90-91, on a associé les collectivités locales qui ne le voulaient pas trop dans un premier temps. Aujourd'hui l'enseignement supérieur s'est ancré dans les têtes, il est devenu une responsabilité partagée. Même si, aux termes de la loi, c'est toujours une responsabilité de l'Etat, on participe à un nouveau système dans lequel les collectivités, et les villes en particulier, sont totalement investies. La loi LRU n'est qu'un premier maillon de la réforme. L'idée de l'autonomie de l'université a fait des progrès. Cela veut dire davantage de responsabilités pour l'institution universitaire, notamment en matière financière ; les nouvelles universités vont pouvoir contractualiser facilement, rechercher des partenaires financiers, et mieux distribuer leur enseignement sur leur territoire.

Quels sont les atouts, quels sont les dangers, pour les villes moyennes ?

Les atouts sont les possibilités de dialogue avec les universités. Par exemple, quand on est maire de La Rochelle, il paraît judicieux de se dire « on va essayer de faire un pôle d'excellence-mer, c'est une spécificité ». Même dans des villes moyennes, il est possible de concevoir un pôle d'excellence.

Le risque, c'est que l'université se concentre sur sa métropolisation. Les universitaires préfèrent généralement vivre dans les grandes villes. Par exemple, lorsque j'ai voulu créer un troisième département d'IUT à Châlons, j'ai réussi à obtenir un vote unanime du Conseil de l'université, et les pires adversaires au projet ont été les universitaires qui ne voulaient pas de délocalisations supplémentaires. Lorsque j'ai souhaité l'implantation d'un département Logistique qui était implanté dans la ville voisine, Reims, ce sont là aussi les universitaires qui se sont opposés à la délocalisation de ce département Logistique à Châlons.

Jean-Michel CATIN

Madame Sylvie ESPARRE, pour vous, aujourd'hui, quels sont les atouts des villes moyennes, ou quels pourraient être leurs atouts dans le futur, par rapport au nouveau contexte, et pas seulement dans le contexte de l'enseignement supérieur ?

Sylvie ESPARRE, directrice des études à la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires

Il faut faire un tour rapide sur ce qui caractérise le système territorial de l'enseignement supérieur :

D'un côté, une très forte polarisation persiste. Un étudiant sur quatre, et 34 % des troisièmes cycles sont dans la région Ile-de-France, et neuf régions métropolitaines concentrent 75 % des effectifs. De l'autre côté, il y a une grande capillarité qui résulte de l'époque où l'enseignement supérieur était conçu comme un service public de proximité. Un certain nombre d'implantations ont été créées, nous en avons aujourd'hui 581. À l'intérieur de ce double système, les villes moyennes ont un certain nombre de spécificités et d'atouts.

Tout d'abord, elles sont très innovantes dans leur manière de gérer ou de faire progresser leurs sites universitaires. Elles ont aujourd'hui pris la voie de l'excellence et de la spécialisation. Je voudrais aussi dire qu'il n'y a pas de modèle. Le président BOURG-BROC le dit souvent : « chaque ville moyenne est un cas particulier ». Aujourd'hui, le modèle métropolitain se reproduit sur certains sujets, mais les villes moyennes ont une personnalité et une réelle capacité d'innovation.

D'un point de vue typologique, nous observons :

- Des sites qui regroupent plutôt des bacs +2. Pour ces villes moyennes, l'enjeu apparaît très clairement : le passage au « L » et l'organisation du parcours d'études supérieures pour les licenciés en général.
- Deuxième cas de figure, des sites universitaires où l'enjeu apparaît plutôt comme une combinaison de l'offre généraliste de premier cycle avec un aboutissement en licence, c'est la consolidation de pôles universitaires d'excellence. Il est important, pour ces villes-là, de trouver des filières spécialisées qui permettent à ces pôles universitaires de vivre. Le transport, la mobilité, et les relations entre masters et équipes de recherche de l'université mère sont les points à voir.
- Et puis, troisième type de sites universitaires en villes moyennes, ceux qui sont plus petits et très spécialisés. Le développement des masters est évident, ainsi que celui des doctorats, et on pourrait même y envisager des délocalisations de laboratoires de l'université mère.

Nous venons de lancer un appel à projets à la suite du diagnostic que nous avons conduit avec la FMVM, dans lequel nous avons suggéré aux maires de nous faire des propositions dans quatre domaines essentiels : la santé, l'organisation des transports, l'organisation urbaine, et l'enseignement supérieur et la recherche. C'est ce quatrième domaine qui a été mis en priorité par les villes moyennes avec 13 candidatures sur 35. Nous en avons retenu 9, preuves d'une très forte capacité d'innovation et d'adaptation dans ce secteur de l'enseignement supérieur.

Jean-Michel CATIN

Monsieur le président MARTIN, en écoutant Monsieur BOURG-BROC, on sent bien que les universités sont souvent très prudentes dans certains cas. Et Madame Sylvie ESPARRE nous dit : les villes moyennes ont des atouts ; il faut qu'elles prennent le parti de la spécialisation ; elles sont toutes différentes. C'est la même problématique que dans les universités : elles sont toutes différentes. Il va falloir, dans le cadre de la loi sur l'autonomie, qu'elles élaborent des stratégies peut-être plus pointues qu'auparavant. Comment, en tant que représentant de la Conférence des présidents d'université, envisagez-vous l'avenir, par exemple de la carte des formations ? Comment, dans votre université, allez-vous pouvoir définir une politique autonome en matière de formation en tenant compte de ce qui existe dans les antennes universitaires ?

Éric MARTIN, président de l'université de Bretagne-Sud, représentant la Conférence des présidents d'université

J'ai beaucoup entendu parler d'antennes universitaires dans les villes moyennes, mais il y a aussi dans des villes moyennes, des universités de plein exercice, je suis le président de l'une d'elles.

Il y a deux processus :

1) Celui de l'Europe, c'est-à-dire le schéma de Lisbonne qui a pour objectif de développer une société de la connaissance au niveau européen (objectif de 50 % de la classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur, nous n'en sommes qu'à 19 %) et le développement du LMD, dont on a abordé ici qu'un des deux volets, le premier étant celui de l'harmonisation des trois niveaux de formation, le deuxième étant celui de la démarche qualité autour de ce processus de formation.

2) La LRU. Ce dispositif n'est qu'une troisième étape d'un ensemble de mouvements plus profonds autour de l'Université commençant par la LOLF qui a changé la gestion budgétaire des établissements en passant de la notion de gestion à la notion d'objectifs, de performance et d'indicateurs.

L'enseignement supérieur au niveau des villes universitaires se développe avec plus de 5 % des effectifs en dix ans dus à l'enseignement supérieur quasi-exclusivement dans des villes moyennes. Mais, l'enseignement supérieur dans les villes moyennes ce n'est pas que l'université, elles accueillent une part importante d'enseignements post-bac comme les STS, qui représentent dans les villes moyennes près de 40 % des effectifs étudiants. Se pose alors le problème de la dichotomie entre la recherche et l'enseignement supérieur.

La recherche, quant à elle, a des exigences qui sont moins territoriales. Il existe deux champs de vision :

- Celui de l'université : la recherche est essentiellement académique et la carrière des chercheurs reste fondée sur la publication.
- Celui des partenaires qui se focalise sur le niveau de l'innovation, du transfert, de la valorisation, et de l'impact de la recherche sur son territoire.

Ces deux modèles ne se sont pas encore rencontrés aujourd'hui. L'excellence au niveau de la recherche est le seul moyen d'attirer des chercheurs de haut niveau et, par conséquent, des formations de haut niveau.

Il existe un modèle européen, comme en Grèce ou en Angleterre, avec un développement des « collèges universitaires » dans des villes moyennes avec une grande difficulté : celle de la présence d'un corps d'enseignants-chercheurs de niveau suffisamment honorable. Il faut pouvoir bénéficier des nouveaux outils qui sont les nôtres pour pouvoir adosser la recherche aux réseaux lorsqu'elle est faible sur un site, et les PRES peuvent être l'instrument.

Jean-Michel CATIN

Je me tourne vers les partenaires, Monsieur LESAGE et Monsieur LESPAGNOL, le département et la région. Êtes-vous optimistes sur cette possibilité, dans le cadre de stratégies autonomes des universités ? Je sais, par exemple, Monsieur LESPAGNOL, qu'en Bretagne vous œuvrez sur le PRES de niveau régional, or ce n'est pas la voie qui a été choisie partout. Comment voyez-vous l'évolution de la situation ?

André LESPAGNOL, vice-président du conseil régional de Bretagne

Y a-t-il un risque, pour les villes moyennes, à travers le développement de la logique d'autonomie universitaire ?

Nous sommes à un moment charnière où la stratégie de concurrence des universités peut les amener à privilégier une des dimensions de l'excellence, qui est l'excellence recherche, vers un retour à la concentration métropolitaine. Des forces poussent en ce sens vers dix pôles métropolitains qui concentrent l'essentiel de la vraie université autour de la recherche. La logique des PRES est un peu celle-là. Nous ne sommes plus dans le contexte des années 85/95 où le facteur déterminant était la pression des flux étudiants avec le passage à l'université de masse, avec la conjonction entre la nécessité de limiter la pression des flux et le souhait, pour les villes moyennes, de développer de l'enseignement supérieur.

Les régions, et notamment de la région Bretagne, souhaitent que le mouvement ne se traduise pas par un retour de la concentration. Les régions ont une compétence en matière d'aménagement du territoire, y compris pour le tissu universitaire. Pour cela, la région Bretagne a œuvré en conjonction avec les présidents d'université pour qu'un PRES soit constitué en réseau régional et non pas métropolitain. C'est un antidote à ce risque de l'hyper métropolisation.

Deuxièmement, nous devons continuer la marche en avant de la démocratisation de l'enseignement supérieur. Nous sommes en deçà de l'objectif de Lisbonne en termes de taux d'accès de la classe d'âge à l'enseignement supérieur. S'agissant de la poursuite d'études, nous sommes en deçà des pays les plus avancés. Or, en allant chercher de nouveaux effectifs dans les milieux populaires, on peut y parvenir. Les antennes en villes moyennes sont d'une certaine manière plus efficaces dans ce domaine que les grands sites métropolitains au niveau du premier cycle. Il y a des analyses à cet égard.

Dernier élément : les termes de spécialisation, de caractérisation. On peut travailler dans les villes moyennes pour une adéquation entre certains types de formations et les besoins d'un territoire, urbain, départemental, infra régional ; il faudrait approfondir la réflexion sur la spécification des formations qu'il convient de développer dans ces villes moyennes. Notamment, l'enjeu principal est de réussir la mise en place des licences et notamment des licences professionnelles. Cela réunifie sur ce terrain des licences professionnelles, formations universitaires classiques issues des DEUG et formations des IUT qui elles aussi mènent aux licences professionnelles.

Du point de vue des régions en général, nous pensons que les villes moyennes ont leur place dans cette recomposition du territoire universitaire pour nous permettre d'éviter les risques du retour à une hyper concentration.

Jean-Michel CATIN

Monsieur LESAGE, je vous donne la parole pour aborder le point de vue d'un niveau territorial plus fin, celui du département.

Michel LESAGE, premier vice-président du conseil général des Côtes d'Armor, chargé de l'éducation, de la formation et de la citoyenneté

Villes moyennes et enseignement supérieur est un sujet qui est assez peu débattu au sein de l'Assemblée des départements de France (ADF), ou au sein de sa commission éducation que préside Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil général d'Eure-et-Loir. Pourquoi ? Pour des raisons historiques et contextuelles. Les Conseils généraux ont des compétences obligatoires en matière éducative uniquement dans le domaine des collèges. Ils n'ont pas de compétences pour l'enseignement supérieur. Ils ont en revanche des compétences de plus en plus importantes dans le domaine de l'action sociale en particulier avec les lois récentes, et beaucoup d'entre eux s'interrogent : ne serait-il pas souhaitable de se replier sur les compétences obligatoires telles que l'action sociale qui consomment déjà 50 % du budget départemental ? Les implications des Conseils généraux dépendent à la fois de leurs capacités financières, des volontés politiques, et aussi des configurations territoriales. La problématique du conseil général d'Ille-et-Vilaine, qui a pour chef-lieu de département une grande ville, n'est pas la même que celle du département des Côtes d'Armor qui a un chef-lieu de département d'environ 50 000 habitants. Dans les départements de ce type, le rôle des Conseils généraux est bien plus important dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche que dans d'autres départements, comme l'Ille-et-Vilaine où l'enseignement supérieur n'a pas besoin du Conseil général pour se développer. Ici en Côtes d'Armor, nous considérons que le Conseil général doit intervenir pratiquement sur toutes les politiques publiques.

Il est de plus en plus nécessaire de mobiliser les acteurs sur le terrain et de faire prévaloir des logiques de proximité. La démarche consiste à mettre en réseau les acteurs de la formation, de l'éducation et de la recherche sur un territoire pour décloisonner et mettre en place des actions nouvelles.

De la même manière, on essaye de développer des formations sur tous les aspects de la vie avec des actions concrètes

comme le développement, réalisé en partenariat avec le Conseil régional, de « points/études » pour permettre aux 70 000 étudiants de Bretagne d'accéder à leur espace numérique de travail sur le territoire ouest armoricain. Il y en a maintenant 18 par département, soit 72. Ce qui impact plusieurs dimensions : le social, l'aménagement du territoire, le développement économique. Pouvoir apprendre non seulement quand je veux mais aussi où je veux, cela suppose que nous puissions implanter les hautes technologies et développer l'ADSL.

Jean-Michel CATIN

Monsieur ALBERTINI, vous êtes maire de Rouen et président fondateur de l'Association des villes universitaires de France. Monsieur André LESPAGNOL a exprimé les craintes et les risques d'hyper métropolisation. Quel est votre regard en tant qu'universitaire et maire d'une grande ville sur cette tendance effective des universitaires à considérer que rien n'est possible en dehors des grandes agglomérations urbaines ?

Pierre ALBERTINI, maire de Rouen, président de l'Association des villes universitaires de France

La stratégie des villes moyennes ne peut pas être résolue sans penser à l'évolution du contexte de l'enseignement supérieur. D'abord, il y a une certaine stabilisation de la « carte universitaire » : 581 implantations réparties sur le territoire : 12 pôles de plus de 80 000 étudiants (66 % de l'effectif total), 32 villes avec un établissement unique, généralement pluridisciplinaire (28 % de l'effectif total) et 110 sites « secondaires », de tailles diverses, dépendants d'une ou plusieurs universités mères (6 % de l'effectif total). C'est le cas de Saint-Brieuc, rattaché à Rennes. La dernière université créée est celle de Nîmes, la 85e.

Ensuite, une légère régression des flux d'entrée dans l'enseignement supérieur : une désaffection continue pour les filières scientifiques, partiellement compensée par la croissance des effectifs dans la santé, le commerce et le tertiaire.

La France ne forme pas assez de diplômés du supérieur. Elle connaît un taux élevé d'échec dans les premières années : 30 % des bacheliers technologiques et 60 % des bacheliers professionnels sortent de l'enseignement supérieur sans diplôme. Ce gâchis, social et individuel, n'a pas été réduit significativement ces dernières années.

Ce contexte nouveau crée de nouvelles exigences que les villes moyennes doivent prendre en compte.

- La première est une amélioration de l'orientation et de l'insertion professionnelle. Cela passe par une information, un suivi des élèves et une professionnalisation accrue des filières. Les antennes universitaires ont des bons résultats, par une mobilisation conjuguée des enseignants et des élus pour offrir de meilleures conditions de travail et de vie aux jeunes accueillis.

- La seconde est une incitation au regroupement des moyens, par différentes voies : la fusion (à l'image de Strasbourg) ou la mutualisation inspirée des exemples grenoblois, lorrain, breton ou lyonnais. La constitution de PRES est une occasion de définir les modalités de ce partenariat. Notre pays, arbitrant en faveur du collège et du lycée, a accumulé un retard préoccupant dans le supérieur, lui consacrant une dépense par étudiant inférieure à la moyenne des membres de l'OCDE. Dans ces conditions, la stratégie des villes moyennes a vocation à s'ancrer dans la recherche d'une amélioration continue de la qualité des formations dispensées et de l'intégration urbaine de leurs étudiants.

Il n'y a guère de taille critique en matière d'enseignement supérieur, (il n'en est pas de même pour la recherche). Une antenne procurant une valeur ajoutée à quelques milliers d'étudiants poursuivant des cursus attractifs est préférable à une université de 20 000 inscrits, répartis dans des formations passe-partout. Au plan mondial, quelques-uns des établissements les plus prestigieux ne comptent qu'un effectif réduit. Le défi de la qualité est plus difficile à relever que celui du nombre.

Ce qui est essentiel, pour la réussite des jeunes et pour le développement des territoires, c'est la cohérence de l'offre de formation et son ancrage régional. La juxtaposition facile de DEUG littéraires et juridiques et de départements tertiaires d'IUT, largement pratiquée dans les années 90, est un leurre. Quel intérêt présente l'accueil éphémère d'étudiants captifs, peu enclins à revenir ensuite dans leur ville d'origine ? Il convient plutôt de s'inscrire dans un véritable parcours, conduisant à des licences professionnelles et à des masters, épaulés si possible par une recherche appliquée et des plateformes technologiques. Dans cette perspective, les liens avec le tissu institutionnel et économique sont indispensables. Cela suppose une évaluation et une prise en charge conjointe des coûts de la localisation, toujours supérieurs aux estimations initiales. Dans le contexte concurrentiel qu'il affronte, l'enseignement supérieur français ne pourra pas entretenir des satellites superflus et dispendieux. Certains sites doivent ainsi procéder à une révision de leurs objectifs et de leurs moyens, sinon ils sont condamnés à disparaître. La métropolisation est à l'échelle du monde une tendance lourde.

La France n'échappe pas au phénomène. Cela n'implique pas la « fin des territoires ». Au contraire, il y a toujours place pour des initiatives et des expériences originales. En définitive, la qualité des formations dispensées n'est-elle pas une exigence commune à tous les sites ?

Jean-Baptiste CARPENTIER, recteur de l'académie de Rennes, représentant la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

La Bretagne a été en avance dans le domaine des antennes universitaires. La première antenne de droit a ouvert, à Vannes en 1966. Elle a connu un brillant succès et est devenue, 28 ans plus tard, l'une des composantes de l'université de Bretagne-Sud. Cette région s'est longtemps distinguée par le nombre d'antennes universitaires qu'elle comportait et qui lui donnait un aspect singulier (notamment par rapport à d'autres régions du Sud de la France où les implantations universitaires étaient plus concentrées). Cette région présente un réseau de villes moyennes important qui explique le phénomène des antennes universitaires. Actuellement en Bretagne, l'université est implantée sur douze sites.

Il faut faire un bilan des antennes universitaires :

- la démographie étudiante n'évolue plus comme lorsque la plupart des antennes ont été créées ;
- le contexte géopolitique universitaire a changé avec le poids de l'internationalisation, illustré par le classement de Shanghai ;
- l'évolution territoriale de l'enseignement supérieur est elle-même en question, avec des universités qui cherchent à se rapprocher sur des sites comme Strasbourg, ou avec la création des PRES. Je rappelle qu'en Bretagne, le choix a été fait d'un PRES régional. C'est toute la problématique de la concentration/ dilution qui s'est trouvée mise en question. Quelle place pour un territoire de proximité alors que les enjeux deviennent de plus en plus internationaux ?

Souvenons nous des grandes universités prestigieuses du Moyen Âge qui associent toutes une ville et une université, dédiée aux arts, à la médecine, à la théologie... À la fin du XIXe siècle, l'Université française renaissait sous l'impulsion de Louis LIARD, et les villes se disputaient pour accueillir une université, si possible avec ses quatre facultés. À la fin du siècle, la France ne comptait plus que sept villes universitaires de plein exercice.

Puis, à la fin des années 60, de nouvelles villes universitaires surgissent avec la vague de démocratisation de l'Université. Les villes moyennes deviennent des acteurs de l'enseignement supérieur avec la création des IUT et la mise en place des STS. Au début des années 90, quatre-vingts villes disposaient d'antennes universitaires. Au moment où la décentralisation se met en place, en 1986, on assiste à une densification du réseau des antennes avec un intérêt dans les deux sens : les villes s'approprient l'université et les universitaires vont vers les villes pour y trouver soutien et ressources. Vint, alors, le plan Université 2000 qui fut l'occasion de reconnaître le rôle des villes moyennes.

Quelques années plus tard, ces plans ont fait l'objet, en Bretagne, d'une évaluation qui a révélé le rôle joué par les villes moyennes, notamment en termes d'accès à l'enseignement supérieur. Les effets bénéfiques sont indéniables : qualité de l'accueil, proximité, effectifs plus réduits avec une taille plus humaine. Néanmoins, une offre de formation trop tertiaire a constitué un frein à la mobilité. La question du rapport enseignement/recherche liée à la progression de carrière des enseignants s'est posée face à un comportement paternaliste des universités de rattachement.

À présent, le défi quantitatif est derrière nous. L'évolution des effectifs des années 80 et 90 est à présent passée. Le choix de formations proposé par la plupart des antennes s'est étoffé et les étudiants sont moins conditionnés dans leur orientation par des effets d'offre.

D'autres défis attendent les villes moyennes. J'en retiendrai trois principaux :

- La France s'est donnée l'objectif de 50 % de diplômés par classe d'âge, d'ici à 2010. Cette volonté suppose de former davantage d'élèves dans l'enseignement supérieur, notamment dans les formations professionnalisées et de leur assurer les conditions d'une véritable réussite. Les villes moyennes et les antennes universitaires ont un rôle à jouer pour accueillir de nouvelles formations, et surtout pour créer des interactions entre formations issues de secteurs différents. La proximité est un atout.
- Le second défi concerne la cohérence de l'offre de formation, notamment des formations à vocation professionnelle. Il subsiste trop de places vacantes dans ces formations qui débouchent sur un emploi. Il y a là un véritable défi pour les villes moyennes et pour leur développement économique et social.
- Le troisième défi est celui de l'internationalisation de l'enseignement supérieur. La création des PRES et le regroupement des universités sur un certain nombre de places en France sont des exemples parlants.

L'État a agi en tenant compte de cette donnée nouvelle. Avec 18 % des effectifs étudiants, les villes moyennes ont obtenu

26 % des crédits du CPER, les opérations multi-sites 10 % et les métropoles 64 %.

Les villes moyennes se sont imposées comme des acteurs majeurs de l'aménagement universitaire en France. Elles ont été un facteur d'égalité et de cohésion sociale et territoriale. Elles ont facilité la démocratisation de notre enseignement supérieur.

Il existe des interactions de plus en plus nombreuses qui renversent les traditionnelles logiques institutionnelles et qui peuvent enclencher une dynamique vertueuse donnant à l'offre régionale de formation une cohérence et une prospective. J'appelle de mes vœux une couverture équilibrée du territoire breton, un renforcement des réseaux tant en pédagogie qu'en recherche, pour tendre vers un ensemble régional multi-site, chaque site ayant son rôle et ses spécificités, mais participant au projet d'ensemble. Ainsi, les villes moyennes deviendront-elles une force d'innovation dans une économie de la connaissance de plus en plus dominée par la technologie et les échanges.



Table ronde 2

Démocratisation, formation, impact social et économique, quels bilans ?

Animateur : **Jean-Paul DOMERGUE**, consultant cabinets Sup' Conseil et Latitude Etudiante Conseil

Grand témoin : **Jean-Pierre DUPORT**, membre du Conseil économique et social, conseiller d'État

Bruno BOURG-BROC

Jean-Pierre DUPORT est là au nom du Conseil économique et social pour lequel il prépare un rapport sur « l'aménagement du territoire, l'enseignement supérieur et la recherche, entre proximité et excellence » qui doit être présenté en février 2008. Nous vous remercions de votre présence et vous invitons à prendre la parole lorsque vous souhaitez réagir aux propos de cette seconde table ronde.

Eric BERNET, doctorant en sciences de l'éducation, université de Bourgogne

Présentation de l'antenne du Creusot

Le centre universitaire Condorcet, au Creusot, a vu le jour en 1991. À l'origine, les DEUG AES et Sciences y étaient implantés, ont suivi les filières LEA (1992) et STAPS (1997). Suite à des effectifs insuffisants, les formations LEA et Sciences ont depuis été fermées. Par contre, des licences professionnelles, un master 2 Pro (Gestion du patrimoine) ainsi qu'une partie d'une formation d'ingénieurs sont maintenant installés au Creusot. Un IUT est également implanté dans cette ville, il compte 700 étudiants contre 200 à 300 en antenne (dont 100 étudiants en première année en STAPS et une cinquantaine en AES). Dans le cadre de mon étude, j'ai choisi de comparer les parcours des deux publics étudiants, dijonnais et creusotins, en AES et en STAPS.

Méthodologie

J'ai opéré un suivi rétrospectif, sur quatre années universitaires, des étudiants nouvellement entrants en AES et STAPS sur les deux sites, en 1999-2000 et 2000-2001. J'ai comparé le recrutement social, scolaire et géographique, la réussite en DEUG, brute et nette, et les parcours ultérieurs au DEUG.

- Recrutement. L'antenne du Creusot ouvre l'accès à l'enseignement supérieur, dans les deux filières étudiées, de façon plus forte en AES qu'en STAPS. Ainsi, beaucoup plus d'enfants d'ouvriers et d'inactifs sont inscrits au Creusot (+ 12 points en AES ; + 8 points en STAPS). Cette ouverture sociale ne s'accompagne pas d'un niveau scolaire antérieur

plus médiocre. Les étudiants 'délocalisés' d'AES possèdent un niveau scolaire identique aux centralisés, alors que ceux des STAPS ont réalisé de meilleurs parcours (indicateurs : type, mention et âge au bac). Le site délocalisé recrute quasiment tous ses étudiants parmi les bacheliers de Saône-et-Loire. La filière AES se caractérise par un recrutement encore plus local, les bacheliers de la communauté urbaine Le Creusot-Montceau (CUCM) y étant surreprésentés. Ces différents éléments nous laissent supposer que le recrutement de l'antenne du Creusot fonctionne selon deux logiques différentes. L'unité STAPS permet de désengorger le site mère, où les effectifs ont 'explosé' suite à la suppression du concours d'entrée, en accueillant une bonne part des bacheliers de Saône-et-Loire intéressés par cette filière. L'unité AES apparaît plus comme une orientation contrainte (suite à un refus de l'enseignement technique court et/ou de moyens financiers limités), elle accueille une part des bacheliers ES de la CUCM qui n'aurait sans doute pas fait le choix de cet enseignement universitaire en l'absence de structure de proximité. La gamme étroite de formations tertiaires non sélectives au niveau local renforce cette hypothèse.

- **Réussite en DEUG.** En AES comme en STAPS, les variables les plus discriminantes pour réussir se rapportent à la scolarité antérieure (série, mention et âge au bac). Par contre, l'origine sociale et le sexe exercent très peu d'influence sur la réussite dans les deux filières. Le type de bac, et plus encore la série, influe considérablement sur les « chances » de réussir en DEUG. La série S apparaît la plus adaptée en STAPS alors qu'en AES, ce sont les bacheliers ES qui ont le meilleur taux de réussite. Les autres bacheliers généraux, qui ne possèdent pas la formation secondaire appropriée pour ces filières, réussissent moins souvent. Leur handicap (environ 20 points) est, néanmoins, bien moindre que celui des étudiants qui ont obtenu un bac technologique ou professionnel (40 à 50 points). L'âge auquel l'étudiant a obtenu son bac a une forte influence sur la réussite (20 à 40 points). D'une manière générale, plus le retard accumulé est important, plus la probabilité de réussir est faible. Obtenir une mention au bac a aussi une influence positive (+ 20 points) sur les « chances » de valider son DEUG. Les creusotins abandonnent plus souvent cette formation rapidement, mais ceux qui persistent, qui s'investissent dans cette formation, réussissent plus fréquemment. Les étudiants délocalisés d'AES semblent donc être dans de meilleures conditions pour accomplir leurs études que les étudiants de l'université-mère. Dans la filière STAPS, les étudiants du Creusot réussissent un peu plus souvent en deux ans (+ 6 points). Ce léger avantage s'estompe si on considère la réussite cumulée sur quatre années.

- **Parcours ultérieurs.** Les taux de poursuite d'étude sont massifs (de 80 à 90 % selon la filière), les étudiants qui ne s'inscrivent pas en licence ont très souvent obtenu leur DEUG en trois ans et ont été certainement découragés par les difficultés à valider le diplôme de premier cycle. En AES comme en STAPS, les étudiants ont principalement le choix entre deux mentions de licence. Là encore, le lieu d'étude n'a pas d'influence, au contraire de la réussite en DEUG, en AES, et du sexe en STAPS. Les deux filières concentrent leur choix sur le DEUG, ainsi les taux de réussite en licence sont très importants (environ 90 % suite aux deux sessions d'une année universitaire). L'élément le plus discriminant pour réussir est, à nouveau, le temps qu'il a fallu à l'étudiant pour obtenir son DEUG. Le lieu d'étude en DEUG et la scolarité antérieure au bac n'ont donc pas d'influence sur les parcours ultérieurs des étudiants dans les deux filières étudiées. Ceux-ci sont surtout tributaires de la réussite en DEUG.

Conclusions / Perspectives

L'antenne du Creusot favorise indéniablement l'accès social à l'enseignement supérieur. On y réussit un peu plus souvent, ce qui profite aux étudiants dont les résultats sont moyens (poids de la scolarité antérieure). Enfin, les parcours ultérieurs au DEUG ne diffèrent pas entre les deux publics. Il convient néanmoins de rappeler que ces résultats sont locaux et qu'ils ne sont pas transposables à d'autres sites. Cette recherche mériterait donc d'être étendue à un échantillon représentatif de sites sur le territoire national afin de connaître les modes d'organisation propices à une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur.

Jean-Paul DOMERGUE

Il y a un certain nombre d'études réalisées sur ce sujet dans des universités, mais il faut aller les consulter sur les sites des établissements. L'intervention de Monsieur BERNET a permis de vous montrer que l'on peut avoir une approche objective et rigoureuse de ces questions.

JEAN-PIERRE DUPORT

Le chiffre national que j'ai récolté dans le cadre de mon travail au Conseil économique et social est de 19 % des diplômés encore au chômage au bout de trois ans. Ce serait intéressant de voir si une antenne spécialisée, ou un départe-

ment d'IUT, puisque les plus grands effectifs au Creusot sont dans les départements d'IUT, ont des résultats plus performants.

Jean-Paul DOMERGUE

Rappelons que pour ce type de site, il n'y avait en général et jusqu'à tout récemment, que des formations jusqu'à bac +2 et que la suite des études s'effectuait, où s'effectue encore, sur le site principal de l'université. Il faudrait donc regarder de façon différenciée selon qu'ils ont commencé leurs études dans une antenne ou sur le site principal. On ne peut qu'espérer que les universités fassent ce type d'approche.

Jean-Pierre DUPORT

J'ai plusieurs réactions y compris par rapport à l'organisation de ce colloque.

La première : la présence des élus aux conseils d'administration n'aura de sens que si on les intéresse à venir malgré la charge de travail qui est la leur. J'étais administrateur d'une école d'architecture. Parmi les propositions que nous allons faire au Conseil économique et social, je pense qu'il faudrait, si l'avenir est aux PRES, que les collectivités territoriales soient représentées aux conseils d'administration de ces établissements publics de coopération scientifique (EPCS).

Je vais me tourner vers Madame RAULT. Il n'y a pas un représentant des forces économiques briochines dans l'assistance aujourd'hui. Le seul ici présent est un avocat, ancien bâtonnier. Si les forces économiques ne s'y intéressent pas, je doute de l'avenir d'une antenne à Saint-Brieuc sur la longue durée. Il est important qu'il y ait une animation, qu'il y ait des chefs d'entreprises qui aient envie de s'implanter à Saint-Brieuc parce qu'ils savent qu'il y a des gens formés et qu'ils vont trouver immédiatement une main d'œuvre qualifiée. Et, le marché de l'emploi est régional, national et mondial, il n'est pas que local.

Odile RAULT

Ils ont pourtant été invités.

Julie PETIARD, étudiante et présidente de la Fédération Regroupant les Etudiants d'Épinal (FREE)

LA VIE ÉTUDIANTE À ÉPINAL

Enseignement supérieur : structures et ouverture au monde du travail

Différents pôles d'enseignement supérieur sont ouverts à tous les étudiants sur Épinal : faculté de Droit, IUT, IFSI, IUFM, ENSTIB (école nationale supérieure des technologies et industries du bois), Confédération nationale des arts et métiers, faculté de Sport, faculté de Sciences, école de l'Image, école supérieure d'art d'Épinal, mais aussi des formations de professionnalisation avec un grand panel de BTS : lycées Louis Lapicque, Saint-Joseph, Claude Gellée, Pierre Mendès France ; qui accueillent environ 2 600 étudiants.

Avec cette étendue d'orientations possibles, Épinal propose à ses étudiants des conditions de travail maximales, leur permettant de ne pas s'éloigner pour ne pas générer de frais supplémentaires (logement, déplacement). Voici ce que dit le président du Pôle : « Nos étudiants spinaliens trouvent du travail, ils réussissent bien leurs études. Grâce à nos tailles raisonnables et à la stabilité de nos équipes pédagogiques, grâce à l'innovation pédagogique, grâce à un réseau solide d'employeurs. ».

À Épinal, les établissements ont un peu « triché ». Ils n'accueillent que des formations porteuses. En novembre 2001, le salon de l'enseignement supérieur d'Épinal voyait le jour. Il ouvre ses portes à tous les futurs étudiants qui peuvent se faire une idée précise des enseignements possibles sur Épinal. Toutes les structures sont représentées par leurs directeurs ainsi que par les étudiants eux-mêmes, qui viennent témoigner de l'engouement qu'ils ont pour leur orientation. Durant l'année scolaire, les lycéens disposent de deux jours, dans le pôle d'enseignement de son choix, pour assister aux cours et découvrir les structures. Des portes ouvertes ont également lieu.

Les associations, AGSU, FREE, la ville d'Épinal et différents acteurs.

- L'AGSU, Association de Gestion des Services Universitaires.

Il s'agit d'un guichet unique où l'on trouve tout en un seul endroit (ticket du Resto U, dossier de résidence, sport univer-

sitaire, médecin, assistante sociale, associations étudiantes). Cette association n'est absolument pas un organisme d'État. Elle fonctionne grâce à l'engagement de diverses entreprises. Le réseau compte 90 entreprises en partenariat constant comprenant des financements de collectivités locales, de l'État (par le biais du Crous), mais aussi du Conseil régional et du Conseil général. Sans la ville, pas d'AGSU et donc pas de résidence universitaire. Ainsi, Épinal met des moyens à disposition, mais la ville n'ordonne rien.

Avec l'AGSU, les résidences universitaires sont organisées pour que l'étudiant se sente « comme à la maison ». Pour 300 par mois, il bénéficie d'une infrastructure allant de la machine à laver au WIFI !

- Free, Fédération Regroupant les Étudiants d'Épinal

La première volonté de FREE, lors de sa création, était d'être l'interlocuteur unique de tous les étudiants avec la Mairie et l'AGSU. C'est maintenant chose faite. Tous les étudiants spinaliens sont membres de droit de FREE : aucune cotisation ne leur est demandée, et nous sommes l'interlocuteur privilégié pour tout type de problèmes. Nous sommes le relais entre les différentes structures d'aide ou encore d'encadrement pour les étudiants. FREE est aussi générateur d'ouverture vers les autres villes, par exemple Nancy. FREE aide à la gestion de toutes les associations étudiantes d'Épinal. Notre maître mot est de permettre à tout le monde de s'exprimer. Nous sommes 2 600 étudiants ce qui alimente les échanges. Nous fonctionnons en partenariat avec tous les présidents des différentes associations étudiantes afin de faire profiter à tous les actions de chacun, et aussi d'avancer dans une vie citoyenne tous ensemble. Fort du soutien que lui apporte la ville d'Épinal et du partenariat constant avec FREE, l'AGSU concentre toute son énergie au profit de la vie étudiante spinalienne pour la rendre la plus riche possible et participe à :

- l'édition du guide de l'étudiant.
 - au rassemblement Sup'Contact, permettant à tous les étudiants de trouver « les bons plans » ;
 - aux Cit'Infos, en partenariat avec Commerce équitable, Amnesty international, Prévention routière, etc.
 - aux rencontres étudiants/entreprises ;
 - à diverses portes ouvertes, au Salon de l'Enseignement Supérieur, à la bourse au job, à la fête de l'Internet, etc. Par exemple, les Négociales organisées par l'IUT (journées permettant aux étudiants de l'IUT de participer à des négociations plus vraies que nature avec de vraies entreprises pour tester leurs compétences de vendeurs...);
 - à des émissions de radio telles que Fréquence Fac sur France Bleu, sur Magnum la Radio, radio cristal ;
- Et enfin « Les 12 Heures de l'étudiant », rassemblement sportif d'une journée. Du foot au rugby, de la pétanque à la natation ou le vélo, la course à pied, l'accrobranche, la course de radeaux confectionnés par les étudiants. Cette journée est offerte à l'ensemble des étudiants par la ville d'Épinal, l'AGSU, FREE, le CROUS, et tous nos partenaires. L'avantage que l'on peut plus facilement accorder aux petites et moyennes villes qui accueillent des étudiants, c'est la proximité. Elle permet d'écouter chacun et d'être autre chose qu'un simple numéro dans un fichier informel.

LES ASPECTS NÉGATIFS

- Les droits d'inscription et les bourses

Que l'on soit dans de petites, moyennes ou grandes villes, les droits d'inscription restent l'un des plus gros budgets d'une rentrée universitaire. Pourquoi restent-ils aussi élevés ? Il est vrai qu'il faut rémunérer les professeurs, participer à l'entretien du matériel et des locaux. Mais, pourquoi ne récompense-t-on pas les étudiants réellement motivés, c'est-à-dire ceux qui poursuivent de longues études, par une baisse des frais d'inscription ?

À ce jour, dans les familles à faible revenu, les enfants bénéficient de financements pour la poursuite de leurs études ce qui est normal, nous sommes tous d'accord. Les familles aisées, quant à elles financent souvent les études de leurs enfants, ce qui est une chance. Mais, les enfants issus des classes moyennes, qui dépassent d'un rien le seuil ne permettant de prétendre à une bourse sur critères sociaux, doivent travailler s'ils veulent aller loin dans leurs études supérieures. Or, travailler ne permet pas de poursuivre correctement ses études. Autrefois, l'employeur se pliait à l'emploi du temps scolaire, aujourd'hui c'est l'emploi du temps scolaire qui se plie à l'employeur. Pourquoi ne pas créer des emplois du temps malléables pour les étudiants salariés ? Pourquoi ne pas aller au bout de la réflexion sur la création de bourses spéciales pour les étudiants salariés ? Le coût de la vie augmente, le coût des loyers augmente, le coût des inscriptions augmente, mais la journée est toujours de 24 heures. Si nous pouvions également accroître les heures d'une journée, croyez moi, les étudiants dans le besoin travailleraient encore plus ! Il serait par ailleurs plus judicieux de revoir le recrutement dans les facultés et de n'inscrire que les étudiants réellement motivés.

- L'ouverture des facultés au milieu professionnel

On parle de plus en plus des filières professionnalisantes comme les IUT, les BTS etc. On ne parle pas du problème des filières qui ne prévoient pas de stages professionnels pour les étudiants. Leurs CV sont alors remplis d'années d'études,

mais sans l'expérience dont les entreprises nous parlent tant lors de l'entretien d'embauche. Pourquoi ne pas ouvrir les filières Fac à des stages en fonction des études, des stages que l'on trouve par exemple en Droit, mais seulement en 5e année ? Je suis étudiante spinalienne en seconde année de droit. Cette année, je suis une option qui s'intitule « Initiation à la Pratique Professionnelle » UNIQUE EN FRANCE ! Avec cette option, nous avons la possibilité de suivre un enseignement dispensé des professionnels du droit qui nous font travailler sur des affaires en cours. L'occasion d'appréhender ce qu'est vraiment le droit quand on l'applique. Cette option se termine par un stage de 15 jours chez le professionnel de notre choix : juge, avocat, notaire, huissier, juriste d'entreprise, etc. Pourquoi cette option n'est-elle pas proposée dans d'autres filières, pourquoi n'est-elle pas proposée partout ?

Je voudrais souligner un énorme paradoxe qui est apparu récemment. On entend parler de rehausser les diplômes au niveau international. Comment va-t-on faire pour renforcer l'enseignement alors que l'on réduit les postes d'enseignants ? Comment va-t-on faire augmenter le niveau scolaire alors qu'on augmente les effectifs ? Je tiens à souligner que la vie étudiante a beau être agréable dans les petites et moyennes villes de France, qu'il y a du travail dans les petites et moyennes villes de France, mais si les étudiants veulent élargir leurs horizons, il n'y a pas d'emploi.

On parle de pénurie d'enseignants dans les universités. Par exemple, on propose d'embaucher progressivement des professeurs de lycée pour devenir maîtres de conférence. Que va-t-on faire de nos élèves doctorants qui veulent le devenir et à qui on dit qu'il n'y a plus de postes ? Il ne faut pas s'étonner que beaucoup partent travailler pour des pays qui offrent des perspectives dont la France ne parle pas, des salaires que la France ne propose pas, des pays comme le Canada, l'Inde ou encore les pays du Maghreb qui offrent des postes d'enseignants sur « Site AEFÉ, enseignant français à l'étranger ».

Une chose est sûre, tout est mis en place pour donner envie aux étudiants de faire de longues études et dans les meilleures conditions possibles. Néanmoins, la chute est déjà dure quand les élèves passent du lycée à la faculté, mais elle est encore plus dure lorsque l'on passe des bancs d'un amphî à la vie active.

En réalité, lorsque l'on s'adresse à l'ANPE et que l'on est titulaire d'un Bac + 5/6/7 ou 8, l'ANPE n'a rien à proposer parce que vous êtes surdiplômé ou que vous n'avez aucune expérience professionnelle.

Des études dans un cadre plaisant oui, mais que va-t-on faire après ?

En conclusion, quelles que soient les difficultés que l'étudiant rencontre, il faut mettre en évidence les aspects positifs de la vie estudiantine dans les petites et moyennes villes de France car elles sont fortes en termes d'accueil et permettent aux étudiants d'optimiser leurs années d'études. En effet, évoluer dans un tel cadre permet de consolider sa vie d'adulte et d'améliorer la vie au service de l'étude.

Jean-Pierre DUPORT

Il est certain que l'exemple d'Épinal correspond aux orientations de la FMVM évoquées à travers son président tout à l'heure et que la DIACT a évoquées dans le petit opuscule qu'elle vient de réaliser avec la Fédération, c'est-à-dire de donner du caractère, une force aux pôles universitaires délocalisés. Monsieur LESAGE disait ce matin « apprendre où je veux quand je veux ». « Où je veux », je crois qu'il faut aller vers une vraie liberté. Lorsque l'on a le choix entre une formation à Epinal avec sa variété, sa diversité, il y a une vraie possibilité de choix. Lorsque l'on voit le cas du Creusot, que nous avons vu tout à l'heure, je me permets de dire que j'en doute : on voit que ce sont les classes sociales les moins favorisées qui y accèdent. Elles accèdent à des formations AES et STAPS qui sont des voies de garage. Il faut donc être sûr que dans le « où je veux », il y ait un véritable choix. Je crois que pour Epinal c'est le cas.

Le Gouvernement vient de décider, la semaine dernière, à l'initiative de la ministre un programme de développement des bourses, un programme d'expérimentation de prêts, je crois que ce sont des voies qu'il faut expérimenter car c'est ce qui permet les conditions de véritables choix. Je choisis de rester près de chez moi, dans ma famille, dans ma structure, et j'ai des formations qui sont près de chez moi, mais si je veux choisir d'autres formations, il faut que je sois capable d'avoir les moyens et les ressources financières nécessaires. Ce matin était évoqué le différentiel de réussite dans les premiers cycles des antennes, mais il faut voir les conditions de cette réussite. C'est vrai que les conditions d'accueil sont meilleures dans les villes moyennes, cela est tout à fait évident. Au delà des conditions d'accueil, se pose la question : qu'est ce que cela permet en termes d'emploi pour nos jeunes ?

Jean-Paul DOMERGUE

La vie étudiante, ce n'est pas seulement des services aux étudiants, autant faut-il des logements, de la restauration, des transports, autant ce n'est qu'une partie de leur vie. C'est un apport essentiel, mais la vie c'est bien plus large que cela,

comme vient de nous le présenter Julie PETIARD. C'est bien au-delà de ce que l'on peut apporter comme services, c'est une ambiance, une atmosphère, c'est de considérer les étudiants d'une ville non comme une population à part, mais comme des habitants à part entière.

Un intervenant non identifié

Je me permets une remarque par rapport à ce qui a été affirmé tout à l'heure concernant les formations de STAPS. Encore une fois, on est en train de juger l'insertion professionnelle des étudiants en STAPS au regard du nombre de postes au CAPES, mais si l'on fait une évaluation au regard de ce seul critère, on se rend compte qu'effectivement il y a très peu de débouchés, seuls 400 postes étant ouverts au CAPES pour 12 000 étudiants qui ont vocation à passer le concours. Ceci étant, les STAPS ne sont pas uniquement des formations destinées à passer le CAPES. Nous avons cinq mentions différentes qui permettent à nos étudiants de s'investir et d'investir des secteurs professionnels très variés. Et, 80 % des étudiants s'insèrent professionnellement.

Benoist APPARU, député de la Marne, rapporteur de la loi Libertés et Responsabilités des Universités à l'Assemblée nationale

Tout à l'heure, Monsieur le préfet DUPORT a posé la question de l'impact et du bilan de l'antenne universitaire du Creusot car il n'y avait pas de chiffres sur l'insertion professionnelle. Or c'est l'une des questions que tout le monde se pose : quelles sont les perspectives de l'enseignement supérieur français ?

Nous sommes en train de vivre une révolution absolument fondamentale : le classement de Shangai est devenu la référence ! C'est aujourd'hui un point de repère fondamental pour les décideurs internationaux.

Deuxième révolution fondamentale, c'est le processus de Lisbonne avec l'acceptation, par les pays européens, de la nécessaire progression du nombre de diplômés dans chaque pays de l'Union européenne.

Est-ce que la France souhaite avoir quinze ou vingt universités de renom international sur le plan scientifique pour qu'elles puissent « se battre » au même niveau que les autres universités mondiales présentes dans le classement de Shangai ? Nous aurons donc d'un côté des grandes universités scientifiques ayant une vocation mondiale et, de l'autre, des établissements d'enseignement supérieur (universités, antennes universitaires) qui auront comme objectif majeur d'insérer leurs étudiants.

La place des villes moyennes dans l'enseignement supérieur français prend dans ce cas une toute autre signification parce que la question que l'on se posera sera celle de l'insertion professionnelle des étudiants.

A priori, la loi que nous venons de voter ne changera pas les choses pour les villes moyennes. Dans le texte, il n'y a pas de différenciation entre les grands centres universitaires et les villes moyennes. Mais, à travers l'autonomie, une forme de concurrence va naître entre les universités, et cela va accélérer le processus que j'évoquais tout à l'heure de différenciation entre des universités à vocation pleinement scientifique et des universités à vocation d'insertion professionnelle. J'ai été caricatural, et loin de moi l'idée qu'un IUT ne ferait pas de recherche, ou que l'on ne pourrait pas avoir dans une ville moyenne une dominante scientifique très forte qui aurait une vocation internationale.

Jean-Paul DOMERGUE

Est-ce que cela veut dire que l'on aurait des établissements plutôt d'enseignement et des établissements plutôt de recherche, et alors quid du fameux trait d'union enseignant-chercheur ?

Benoist APPARU

On sait bien que le lien entre la recherche et la formation est absolument fondamental ; cette double casquette doit perdurer à l'avenir. Un choix s'impose, on peut effectivement continuer de vivre sur l'idée que les 85 universités françaises vont toutes rentrer dans le classement de Shangai et gagner les 85 premières places. Mais, aujourd'hui seules 4 universités françaises figurent dans les 500 classées. En même temps, si la France veut garder sa place sur la scène internationale, il faut qu'elle se donne les moyens en termes d'innovation, en termes de recherche scientifique. Ce qui nous amène à une autre problématique : l'enseignement supérieur français ce sont aussi bien sûr les grandes écoles, les IUT et les BTS. Seuls 10 % des meilleurs élèves vont dans les grandes écoles. Résultat : l'élite française est formée à bac

+ 5 alors que toute l'élite mondiale est formée à bac +8 dans des universités. Si l'on ne crée pas, demain, dans ces 15 ou 20 pôles d'enseignement supérieur de référence internationale, des liens plus forts entre les grandes écoles et les universités, nous ne pourrions pas gagner cette compétition internationale. De même, si l'on ne crée pas, dans les villes moyennes, de lien fort entre le tissu économique local et les établissements d'enseignement supérieur, qu'ils soient universitaires ou de formations courtes, nous ne réussirons pas non plus à gagner le combat de l'insertion professionnelle. Sans ce dessein là, ni l'insertion professionnelle des jeunes ni la dimension internationale de nos grandes universités ne seront une réussite.

Jean-Paul DOMERGUE

Vous parlez des grands établissements, de grandes universités de recherche scientifique couvrant toutes les disciplines, quel lien faites-vous avec l'effectif étudiant ? Faut-il avoir plusieurs dizaines de milliers d'étudiants pour prétendre à l'excellence internationale ? Si je considère les sciences exactes, ce sont celles qui ont le moins d'étudiants par rapport à celles de sciences humaines et sociales qui en ont beaucoup plus. Le gigantisme en termes d'effectif étudiant est-il une garantie de qualité, sauf pour l'application des normes San Remo d'attribution des moyens ?

Benoist APPARU

Il n'y a pas de lien, bien évidemment, entre l'excellence d'une université et le nombre de ses étudiants. La qualité universitaire, la qualité scientifique comptent davantage : dans le classement de Shanghai, il y a une université américaine classée dans les 100 premières qui compte 5 000 étudiants. L'excellence scientifique d'une université c'est sa capacité à déposer des brevets, c'est sa capacité effectivement à obtenir des prix Nobel ou des médailles Fields. Les 20 universités françaises en question ne se trouveront pas forcément à Paris, à Lyon ou à Marseille. Je parle d'établissements de niveau international en termes scientifiques sans aucune référence au nombre d'étudiants qui sont dans ces universités.

Un intervenant non identifié

Monsieur le député, je m'interroge sur la formule que vous utilisez de façon redondante « d'université scientifique ». Est-ce que vous entendez par « université scientifique » les universités des sciences dures ? Le classement de Shanghai porte à 90 % sur des universités de sciences dures, et même de sciences appliquées. L'Université française a souvent été fondée sur un très lourd héritage venant de sciences humaines et sociales, et couper à ce point les deux filiations, celles des sciences dures et celles des sciences humaines et sociales, apparaît extrêmement préjudiciable à l'avenir et au rayonnement de nos institutions respectives. Ce qui m'inquiète davantage dans votre propos, c'est finalement cette dichotomie qui va s'établir en France entre le système de formation et le système d'évaluation. Dans un regroupement d'institutions de recherche, et même si les collègues de sciences sociales pourront continuer à faire de la recherche, leurs publications n'auront pas le même poids que celles de nos collègues qui publieront dans Nature, sachant cependant que nous avons aussi, dans le domaine des sciences sociales et des sciences humaines, des revues classées n°1, et que le CNRS nous évalue régulièrement. La « fusion » me paraît très contestable, et je pense qu'une partie de mes collègues partagent ce même sentiment. J'aimerais quelques précisions sur ce schéma car vous nous annoncez un horizon à trois ou quatre ans.

Benoist APPARU

Je vous donne simplement mon point de vue sur l'évolution de l'enseignement supérieur français dans les années à venir. Il ne s'agit pas ici d'un projet politique ; nous sommes là dans un colloque pour parler, pour échanger, et non pas à l'Assemblée nationale en train de décider de l'avenir de l'enseignement supérieur français. Nous sommes ensemble en train d'essayer de regarder ce que peut être l'enseignement supérieur demain dans nos villes moyennes. Le point de vue que j'ai indiqué, c'est ce que je crois être l'avenir pour la France.

Pardonnez-moi si je vous ai choqué en utilisant les termes d'université scientifique, j'entendais par scientifique non pas exclusivement les sciences dures, je parlais d'université à dominante de recherche quelle que soit la thématique de recherche dans la mesure où elle serait plus importante que l'insertion professionnelle. La rupture que j'évoque là, c'est entre des établissements à vocation mondiale et des établissements à vocation nationale et d'insertion professionnelle. C'est plutôt cette rupture qu'il faut essayer d'intégrer et non pas, bien évidemment, une rupture fondée sur tel ou tel

domaine de compétences de telle université. Il ne s'agit absolument pas pour moi de dire que seules les sciences dures auraient une vocation mondiale. Les sciences humaines, qui font partie intégrante de notre paysage universitaire et qui font la richesse de la France, sont intégrées dans ce dispositif global.

Éric MARTIN

Globalement, que veut-on faire de notre système universitaire, du système d'enseignement supérieur, et quels sont les objectifs vers lesquels on veut l'orienter ? Vous avez évoqué un classement de Shangaï qui est l'objet d'une focalisation absolument remarquable de la part de nos décideurs, mais Les Mines viennent de publier un contre-classement (Benoist Apparu : « qui reste franco-français »), et les formations du type Commerce ont, elles aussi, l'habitude d'avoir leur propre classement (Benoist Apparu : « franco-français encore »). On a, en filigrane, la nécessité de retrouver la place de notre système d'enseignement supérieur, et plus précisément de notre système universitaire à travers le monde, et de le rendre lisible et attractif avec la volonté de construire un espace européen à travers les nouvelles compétences inscrites dans la loi. Cependant, on peut s'interroger sur le modèle. En ayant eu l'occasion de regarder en Europe plusieurs processus et systèmes d'enseignement supérieur, et même universitaires, à côté de grandes universités de recherche, je me suis aperçu que ceci n'était pas toujours en faveur de l'attractivité de notre recherche hors de nos grandes concentrations universitaires.

Or ces joyaux, nous les avons aujourd'hui partout sur le territoire et je me demande s'il n'est pas plus facile de conserver et de mettre en valeur un joyau lorsqu'il est noyé dans un processus extrêmement important, dans une concentration universitaire qui le rend parfaitement illisible. Ne vaut-il pas mieux profiter d'un système universitaire, certes complexe aujourd'hui, mais qui pourrait trouver sa voie dans un modèle fédéral, peut-être différent du modèle d'intégration, du modèle de concentration tel que vous nous l'avez présenté. Je crois beaucoup, pour ma part, au modèle fédéral que peuvent apporter les PRES qui sont à la fois un système permettant de rendre visible et lisible parce que nous n'aurons pas 85 PRES à terme. Néanmoins les PRES sont à la fois cette articulation de la visibilité internationale, par la concentration, mais en même temps pourraient être le relais d'une activité ou d'une présence espacée au niveau territorial.

Donc je pense qu'il est effectivement important que le politique s'engage vers un indicateur : l'objectif du système d'enseignement supérieur dans toute sa dimension. Je disais ce matin qu'il pouvait être intéressant de réfléchir à ce système y compris au niveau territorial, à l'articulation des différents dispositifs d'enseignement supérieur sur un site. Mais je pense que les différents modèles qui ont pour objectif de rendre le système visible à l'international ne peuvent pas être exclusivement des modèles de concentration. Peut-être que le système fédéral pourrait être une chose à imaginer et à accompagner, peut-être qu'un chantier serait encore à ouvrir aujourd'hui sur, justement, le processus d'accompagnement de ces différents modèles.

Didier KLEIN, université de Belfort - Montbéliard

Je suis professeur, directeur d'un département d'ingénieurs et maire d'une commune. J'ai un peu aidé notre sénateur-maire à travailler sur l'évolution du pôle universitaire et je n'ai pas exactement la même traduction que vous, en tant qu'utilisateur de la loi, mais cela c'est un autre débat que l'on pourrait avoir ailleurs. Montbéliard est une ville d'environ 40 000 habitants avec un pôle universitaire à la fois universitaire classique, avec des formations scientifiques et un pôle universitaire technologique avec une école d'ingénieur. Dire que l'on va s'attaquer tout de go à l'insertion professionnelle, c'est une caricature très dangereuse. À l'heure actuelle, les Régions s'occupent de la formation professionnelle. Nous avons beaucoup de problèmes pour remplir nos places et on a du mal à équilibrer les budgets parce que l'on n'a pas assez d'industriels.

De l'autre côté, nous avons créé une formation d'ingénieurs par alternance, et nous avons 60 demandes pour 24 places. Il y a une vraie difficulté d'adéquation entre l'offre et la demande. Cela me fait toujours peur lorsque j'entends qu'il faut que 50 % de la population aient un diplôme. Je suis directeur d'un département d'ingénieurs, forcément je sélectionne les gens. On me dit que je suis un peu trop social, mais qu'importe, on fait perdre six mois aux étudiants qui viennent de BTS pour leur donner le niveau d'une école d'ingénieurs et espérer obtenir un vrai diplôme d'ingénieur ensuite, mais c'est six mois de trop ! Souvent je leur dis « partez dans l'industrie pendant trois ans et vous reviendrez au titre de la formation continue passer votre diplôme d'ingénieur ».

Mes collègues élus ne comprennent rien à la vie universitaire. Lorsqu'ils viennent dans un Conseil d'administration, on parle un langage, ils en parlent un autre.

Marc GONTARD, président de l'université de Rennes 2

L'aspect caricatural que vous revendiquez dans votre communication, monsieur le député, vient surtout du fait que vous avez opposé recherche et insertion professionnelle. Vous avez dit qu'il devait y avoir une vingtaine de grosses universités pilotées par la recherche, que les autres universités seraient plus proches du terrain et qu'elles devraient s'occuper davantage des préoccupations professionnelles. Si la recherche ne se préoccupe pas d'insertion professionnelle, il lui manque quelque chose, ne serait-ce que pour les doctorants. La recherche sert au développement de la société civile, mais en même temps c'est l'avenir des doctorants, il faut bien qu'ils trouvent une insertion professionnelle. La distinction que l'on peut faire entre les grosses universités à visibilité internationale et les autres universités est plus cynique que cela. Il faut dire qu'effectivement il y aura des universités de plein exercice avec le LMD, et il y aura des universités qui auront simplement des compétences limitées au « L », avec évidemment obligation d'insertion professionnelle. Je ne suis pas d'accord avec ce modèle, vous me direz que vous non plus, mais je me pose, à partir de là, la question de la délocalisation des antennes. À quoi sert une antenne finalement, et comment est-ce que le processus s'est fait en France ? En France, on a délocalisé d'abord des formations aux effectifs un peu pléthoriques, puis on s'est dit qu'il fallait de la diversité, alors on a délocalisé de plus en plus de formations, et puis quand on a eu un bouquet suffisant, les délocalisations ont demandé un statut de plein exercice, c'est-à-dire un statut d'université. Progressivement on est arrivé comme cela à un émiettement justifié par l'aménagement du territoire. Nous avons maintenant 83 ou 85 universités en France, est-ce bien raisonnable ? Et maintenant, nous avons à faire face au défi du classement de Shangaï.

Alors une des réponses possibles est de ne pas recommencer à faire des duplications de ce qui existe déjà dans les sites principaux. Une université qui délocalise par duplication court à l'échec. Il faut développer des spécificités, faire en sorte que l'on puisse venir de la France entière s'inscrire dans une formation proposée dans une délocalisation parce qu'elle n'existe que là. Ce n'est pas simple, on a tenté ici, à Saint-Brieuc, une ou deux expériences de ce type, mais je crois qu'il n'y a que cela qui peut faire survivre, d'une manière raisonnable, les délocalisations.

Sinon, pour l'aménagement de notre université française face au classement de Shangaï, il y a bien sûr la politique des PRES. Nous avons ici la chance d'avoir mis en place un PRES régional. Le PRES va-t-il être un véritable lieu de collaboration et de synergie pouvant donner une visibilité internationale à la recherche bretonne, ou est-ce que le PRES va être un lieu de tensions, de défense des territoires, et avoir finalement un effet stérilisant ? Les deux possibilités existent.

Jean-Pierre DUPORT

On ne peut pas avoir une vision indifférenciée de l'université française, comme si toutes les universités françaises pouvaient fonctionner selon le même modèle, qu'il s'agisse de sciences dures ou de sciences non dures : il faut bien arriver à spécifier. Il y a une armature urbaine, et il y a une armature universitaire. Il y aura des universités dans lesquelles il y aura 800 ou 900 thèses chaque année, et des universités dans lesquelles il y en aura 100. C'est déjà le cas mais on le nie parfois, on voudrait tous être dans la catégorie supérieure. Je ne suis pas sûr qu'il faille absolument aller dans la voie de la fusion simplement pour être dans le classement de Shangaï. Les universités de Marseille, qui veulent fusionner, deviendront un établissement de 70 000 étudiants, 10 000 enseignants, chercheurs et IATOS ; et 180 laboratoires. Cela va poser des problèmes de gouvernance.

Je crois que la voie des PRES est une voie extrêmement importante, ils remettent les écoles d'ingénieur, et les écoles de commerce, dans un dispositif unifié. C'est bien que HEC, Centrale, et Polytechnique soient avec Paris 11 et avec le CEA dans un futur PRES Massy-Saclay. Ce sera une bonne chose lorsqu'il y aura une vraie unification à Bordeaux, à Orléans, à Limoges... Il faut qu'il y ait des PRES interrégionaux et internationaux. Un PRES aquitain doit associer des écoles de Bilbao et de Pampelune. C'est cela l'avenir de l'Université.

Il faudrait que les PRES ne soient pas seulement dans le Code de la recherche, ce qui est le cas actuellement puisqu'ils sont issus de la loi sur la recherche de 2005, il faudrait qu'ils soient également dans le Code de l'éducation à la rubrique enseignement supérieur.

Guillaume BIOT-PAQUEROT, chargé de cours à l'université de La Rochelle

Une réponse à monsieur le président d'université concernant l'étude que j'ai présentée sur les processus de création de formations dans les universités. Je me suis intéressé au processus de création de valeur, et à une dimension qui est sans doute très limitative dans le processus, mais il en ressort que les partenaires locaux y sont très peu associés. Les deux autres points portent sur la discrimination, la dichotomie autour de la notion d'université de recherche et d'université d'insertion.

Je pense que l'on a eu une vision caricaturale parfois, c'était la volonté pédagogique de la démonstration, vision caricaturale de la science et de l'universalité de l'université. En sciences de gestion, la recherche est proche de l'insertion, les étudiants s'insèrent, et les laboratoires fonctionnent de façon assez récurrente.

En ce qui concerne les PRES, il y a un problème de gouvernance ; une des solutions serait justement de les inscrire dans le Code de l'éducation. Par exemple, Polytechnica et Rouen ont connu beaucoup de déboires en raison de problèmes de gouvernance, et on peut s'inquiéter, au niveau d'un PRES, de la superposition d'une nouvelle couche de la gouvernance des universités, de la complexification, de la difficulté de la prise de décision au sein de ces regroupements.

Marc BIDAN, professeur à l'université de La Rochelle

Nous essayons de créer un PRES Poitiers, Orléans, Tours, et La Rochelle puisque l'on est une antenne historique de Poitiers devenue récemment autonome grâce à Michel CRÉPEAU, et c'est très compliqué pour des raisons de gouvernance, d'intérêts territoriaux... Mais hors des tailles critiques, il y a très peu d'espoir. Mais ce ne sera pas 100 thèses pour les unes et 500 pour les autres, ce sera 0 pour les unes et 1 500 pour les autres, c'est là le problème. On va donc plutôt vers du LM pour les uns et du LMD pour les autres.

Benoist APPARU

J'ai voulu être caricatural car on a un système d'enseignement supérieur en France qui marche globalement bien, mais sur un certain nombre d'indicateurs, on n'est pas bons du tout ! Taux d'emploi des jeunes en France par rapport au reste de l'Europe : très mauvais ! Taux d'insertion professionnelle des jeunes diplômés : parmi les plus mauvais d'Europe ! Durée du chômage des jeunes qui sortent de l'université, des IUT : entre 6 mois et 1 an, le double de la moyenne européenne ! Et concernant le nombre de brevets déposés à l'échelle de l'Union européenne, la France ne représente que 5 % des brevets ! On peut revenir sur tous les classements internationaux, nous sommes mal classés partout !

Le problème, c'est la massification, au détriment de la démocratisation. Au milieu des années 85, l'objectif des grandes écoles était de « fabriquer » les cadres du privé français, et l'objectif de l'Université de « fabriquer » des enseignants et des chercheurs. L'objectif de notre enseignement supérieur était alors de « fabriquer » des cadres moyens. Avec l'arrivée massive des bacs professionnels et des bacs technologiques à l'université, alors que leurs débouchés naturels étaient les IUT et les BTS, on a fait exploser le système universitaire français.

On se gargarise en disant que toutes les universités françaises aujourd'hui auraient les mêmes finalités, la recherche et l'insertion, alors que l'on sait déjà qu'entre telle ou telle université, la capacité de recherche n'est pas du tout la même.

On se gargarise derrière un autre mot : la sélection. En France, on refuse la sélection, or il n'y a pas de système plus sélectif que celui de l'enseignement supérieur français : on sélectionne en IUT, on sélectionne en BTS, on sélectionne en classes prépas, on sélectionne en médecine, et on sélectionne, par l'échec, en fin de première année universitaire. Et on nous dira que le système français n'est pas sélectif : il n'y a pas plus sélectif que le système français au monde, c'est le plus sélectif de tous !

Il y a déjà une compétition entre les universités françaises ; il y a une sélection par l'échec, une sélection par les classes sociales qui est indigne de notre pays ; sur l'ensemble des indicateurs de l'insertion professionnelle et de la recherche, on n'est pas bons sur le plan mondial. Tant que l'on ne prendra pas conscience de cela, on ne pourra pas répondre à la question des finalités de notre enseignement supérieur, et on ne pourra pas, non plus, répondre à la question qui était posée aujourd'hui du bilan des antennes universitaires, ou de l'enseignement supérieur dans les villes moyennes.

Jean-Pierre DUPORT

Nous n'avons pas beaucoup parlé d'orientation. Si le mot sélection est un mot qui fait peur, il pourrait néanmoins y avoir une réflexion sur l'ensemble des systèmes d'orientation qui me paraissent devoir être largement réformés.

Discours de clôture

Bruno BOURG-BROC, président de la Fédération des maires des villes moyennes, maire de Châlons-en-Champagne.

En écoutant les débats, je me suis demandé « sommes-nous bien dans le sujet que nous nous étions fixé, pour l'objet de ce colloque, du rôle de l'enseignement supérieur dans les villes moyennes ? » : oui et non, parce que nous ne souhaitons pas traiter l'ensemble des problèmes de l'enseignement supérieur, mais la place des villes moyennes dans celui-ci. Ceci dit, ce n'est pas hors sujet de se poser la question de savoir ce que doit être l'enseignement supérieur. Je suis convaincu que l'on ne peut pas traiter de la même façon tous les sites universitaires.

Les villes moyennes ont de quoi être fières de leur engagement en faveur du développement de l'enseignement supérieur, dont on a dit comment il s'est installé progressivement alors qu'au début il n'existait pas. La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, et notamment universitaire, est aujourd'hui une réalité incontestable. La proximité constitue une attente réelle des étudiants et de leurs familles. Et force est de constater que les effectifs des sites d'enseignement supérieur des villes moyennes sont en croissance tandis qu'ils sont plutôt stables dans les métropoles universitaires, ce qui nous fait craindre le « rapatriement » des étudiants dans les métropoles régionales, opéré par les universités au nom de la rationalisation de l'enseignement supérieur et de sa lisibilité internationale. Or du point de vue des élus membres de la FMVM, il n'y a pas d'antinomie entre le nombre de sites et l'émergence de quelques-uns visibles de l'étranger.

Le succès de l'enseignement supérieur en villes moyennes tient à la capacité d'innovation des élus qui se sont battus en faveur du développement de formations, souvent pointues, en lien avec le tissu économique local et les spécificités territoriales, initiant ainsi une véritable dynamique de projet qui a donné naissance à de véritables « écosystèmes » d'enseignement supérieur.

J'ai bien aimé l'expression employée par mon collègue Pierre ALBERTINI ce matin : « les élus prennent la place qu'ils se donnent » ! Relativisons le propos car il y a tout de même la contrainte des moyens, et la contrainte existe aussi pour l'Etat. Cet enseignement supérieur montre souvent dans nos villes moyennes une grande capacité d'innovation, allant jusqu'à la constitution de pôles d'excellence, grâce à son ouverture sur le monde économique, par le fonctionnement en réseau avec les centres universitaires traditionnels et par l'usage des technologies de l'information.

La qualité des conditions d'études en villes moyennes se traduit par des taux de réussite souvent plus importants que dans les grands centres urbains. Certes les maires des villes moyennes sont plus que jamais favorables à la mise en place de nouveaux moyens pour rendre les universités françaises compétitives au niveau international. Toutefois cette évolution nécessaire ne doit pas se faire en sacrifiant les plus petits centres universitaires, les antennes implantées dans les villes moyennes. Cela risquerait de contribuer au démantèlement de ce qui fait la richesse et la spécificité de notre pays, au mépris de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

Outre la question de la gouvernance des universités, s'impose la nécessité de rapprocher la question de l'insertion et de l'emploi. C'est bien sur ce créneau que se sont positionnées les villes moyennes en liant les formations supérieures au tissu économique local, notamment aux PME-PMI. L'excellence territoriale est complémentaire de l'excellence internationale. Elle est vitale pour les villes moyennes. C'est pourquoi, les maires des villes moyennes sont vigilants et qu'ils entendent continuer à participer au débat en cours sur la réforme de l'enseignement supérieur, dont la loi sur l'autonomie des universités constitue le socle. Je vous rappelle que les cinq volets de la réforme à venir sont :

1. Les conditions de vie des étudiants
2. Les carrières des personnels de l'université
3. Les conditions d'exercice des missions d'enseignement et recherche
4. Le statut des jeunes chercheurs et des enseignants-chercheurs
5. La réussite en licence

Les maires des villes moyennes et les présidents de leurs intercommunalités souhaitent attirer l'attention de l'État et de la communauté universitaire sur la nécessité de préserver l'équité territoriale et sociale du système d'enseignement supérieur français, dont l'État doit être le garant, même si l'autonomie doit être une réalité, et demain davantage encore, au travers des nouveaux modes de gouvernance qui viennent d'être décidés notamment. Ils demandent également que soit préservée et développée la diffusion des formations universitaires dans les villes moyennes. La réforme de l'Université ne doit pas se traduire par une concentration des formations et des cursus au détriment de l'aménagement du territoire et de l'accès des jeunes, quelle que soit leur origine sociale, à un enseignement supérieur de qualité. Le développement de l'enseignement supérieur dans les villes moyennes contribue en effet à un aménagement équilibré du territoire et répond à l'objectif de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et universitaire. La vie étudiante, ce n'est pas seulement des services, c'est un ensemble de rapports entre les étudiants eux-mêmes, les institutionnels, et la collecti-

tivité. Il y a beaucoup à faire dans les villes moyennes, c'est une condition du succès de l'accueil de nos jeunes et de leur avenir.

Enfin, les maires des villes moyennes et les présidents de leurs intercommunalités rappellent qu'ils vont au-delà des compétences que la loi leur confie et n'hésitent pas à consacrer des efforts financiers importants en faveur de l'enseignement supérieur. Ils demandent donc à être considérés comme des interlocuteurs à part entière et qu'à ce titre soient désormais établis des contrats de site relatifs à l'enseignement supérieur, initial et continu, et à la vie étudiante. En clarifiant l'implication financière de tous les partenaires (État, établissements, conseil régional, chambres consulaires, ville moyenne...), ces contrats auraient ainsi pour objectifs, d'une part, d'accroître la lisibilité et la cohérence de l'ensemble de l'offre locale (IUT, STS, Écoles professionnelles...) et, d'autre part, de favoriser les spécialisations locales afin de conforter la constitution de pôles d'excellence.



Annexes

Liste des noms et qualités des intervenants (par ordre alphabétique)

Pierre	ALBERTINI	Maire de Rouen - Président de l'AVUF
Benoist	APPARU	Député de la Marne, rapporteur de la loi Libertés et Responsabilités des Universités à l'Assemblée nationale
Eric	BERNET	Doctorant en sciences de l'éducation Université de Bourgogne
Marc	BIDAN	Professeur Université la Rochelle
Guillaume	BIOT-PAQUEROT	Chargé cours Université la Rochelle
Bruno	BOURG BROCC	Président de la Fédération des Maires des Villes Moyennes
Jean-Baptiste	CARPENTIER	Recteur académie de Rennes
Jean-Michel	CATIN	Rédacteur en chef l'official de la recherche et du supérieur
Jean-Paul	DOMERGUE	Consultant cabinet Latitude Etudiante Conseil
Jean-Pierre	DUPORT	Membre Conseil Economique et Social Paris
Sylvie	ESPARRE	Directrice DIACT
Jean-Emile	GOMBERT	Vice-président Université Rennes 2
Thierry	HAMON	Directeur Antenne faculté de droit Université Rennes 1 Saint-Brieuc
Bruno	JONCOUR	Président CABRI / Maire de Saint-Brieuc/ Conseiller Régional
Michel	LESAGE	1er Vice-président du Conseil général des Côtes d'Armor - 1er Vice-président du SGPU
André	LESPAGNOL	Vice-président du Conseil Régional Bretagne / membre de la commission enseignement supérieur AFR
Eric	MARTIN	Président Université Bretagne Sud
Julie	PETIARD	Présidente de la Fédération Regroupant les Etudiants d'Epinal
Odile	RAULT	Présidente du Syndicat de Gestion du Pôle Universitaire de Saint-Brieuc - Maire adjointe Ville de Saint-Brieuc

Liste des noms et qualités des participants (par ordre alphabétique)

Catherine	ALLAIN	Directrice maison de l'emploi Saint-Brieuc
Lévi	ALLAN	Directeur IUT Chartres
Yvette	ALLARD	Proviseur honoraire Université du Temps Libre de Saint-Brieuc
Didier	BAZIN	Chef service éducation Conseil Général des Côtes d'Armor
Alain	BERBOUCHE	Enseignant Droit Université Rennes 1
Jacques	BERTHOUX	Directeur IUT Saint-Brieuc
Nelly	BESNARD	Professeur Lycée Saint Charles - Saint-Brieuc
Mathias	BOCABELLE	Journaliste SARL PCC - AFEV
Cédric	BOISSIERE	Professeur agrégé d'histoire Université Rennes 2
Françoise	BONTEMPS	Sous Directrice vie étudiante CNOUS
Danielle	BOUSQUET	Députée des Côtes d'Armor
Marie-Thérèse	BRIEND	Infirmière Lamballe
Camilla	BROCARD	Directrice enseignement supérieur et recherche St-Lô
Nadia	CAEROU	Secrétaire comptable SGPU Saint-Brieuc
Claude	CARCHON	Administrateur CABRI Habitat membre Comité Économique et Social Saint-Brieuc
Jean-luc	CHAMBAULT	Directeur Général Communauté d'agglomération de Castres
Alec	CHARRAS	Chef du Département Education Nationale
Danielle	CHARLES LE BIHAN	Vice-présidente Université Rennes 2
Guillaume	CREFF	Maître de conférences Université Rennes 1 (retraité)
Laurent	DABOUINEAU	Directeur Adjoint Université Catholique de l'Ouest / Guingamp
Marie-Christine	DECOOX	Attachée de presse Echos de villes
Nicolas	DELESQUE	Secrétaire Général AFEV
Martine	DELORD	Directrice Centre de Promotion de l'Enseignement Supérieur/ Blois
Marie-Claire	DIOURON	Maire Adjointe Ville St Brieuc
Bernard	DOGNETON	Directeur Conseil Général de la Charente
Franck	DORGE	AEF
Gilles	DRONIOU	Doctorant Lares Université Rennes 2
Alain	DUBOUX	Directeur IUT La Roche-sur-Yon
Pierre	DUVAL	Conseiller communautaire CABRI Saint-Brieuc
René-Xavier	FAIVRE PIERRET	Vice Président Communauté d'agglomération du Pays Viroonnais
Raymonde	FEILLET	Coordnatrice licence APA Université Rennes 2
François	FEJAN	Directeur Général Ville de Guingamp
Pierre	FERRIER	Directeur Général adjoint Artois Communauté
Norbert	FLEURY	Directeur IUFM de Bretagne
Guy	FONTAIX	Maire Pordic / Vice-président CABRI Saint-Brieuc
Daniel	GADBIN	Doyen de la faculté de Droit Université Rennes 1
Patrick	GARNIER	Chargé mission Syndicat mixte enseignement supérieur de Rodez / Professeur Ecoles des Mines Paris
Michel	GELLY	Elu délégué à l'enseignement secondaire/ vie étudiante Ville de Béziers
Marina	GERARD	Secrétaire Générale Communauté commune Percy
Mireille	GERMAIN	Directrice Adjointe agence développement Université Drome Ardèche
Nicole	GIBOURDEL	Déléguée générale Fédération des Maires des Villes Moyennes
Eric	GUENO	Coordonnateur SGPU Saint-Brieuc
Michel	GUERNION	Membre du Syndicat de Gestion du Pôle Universitaire Saint-Brieuc /conseiller Municipal Ville de Saint-Brieuc
Rémy	GUILLOU	Enseignant faculté de droit Université Rennes 1
Amir	HANAYOUI	Chargé de cours Université La Rochelle
Patrick	HARISMENDY	Professeur d'histoire Université Rennes 2
Amir	HASNOUI	Sup de Co la Rochelle
Jean-Yves	HENRY	Vice-président Quimper Communauté
Yvon	HERVE	Président Morlaix Communauté
Céline	HOUBIN	Coordnatrice service enseignement station biologique Roscoff université Paris VI
Marie-Renée	KERVELLA	Maître de conférences faculté de droit Université Rennes1
Didier	KLEIN	Maire de Taillecourt CAPM
Janine	LE BILLON	Conseillère municipale Ville Saint-Brieuc

Annick	LE CHANU	Président Université du Temps Libre Saint-Brieuc
Jean-Marc	LE FRAIS	Avocat Ancien Bâtonnier Saint-Brieuc
Joëlle	LE GAGNE	Maire Adjointe Ville Saint-Brieuc
Jean-Michel	LE GOUX	Délégué général zoopôle développement / Ploufragan
Marie-Thérèse	LE GRAND	Conseil économique et social
Marie France	LE JOLU	Retraitée Education nationale
Jacques	LE LOUARN	Directeur Adjoint antenne Université Rennes 2 Saint-Brieuc
Vincent	LE MEAUX	Conseiller général canton Pontrieux Côtes d'Armor
Claude	LE POTIER	Directeur DICEJ Conseil Général des Côtes d'Armor
Michèle	LE ROUX	Conseillère communautaire CABRI - Saint-Brieuc
Bernard	LE RUN	Conseiller Municipal Ville de Saint-Brieuc
Jacques	LESCOAT	Directeur Conférence Villes de Bretagne
Jean Marc	LOISIL	Coordonnateur licence TAIS Université Rennes 2 Saint-Brieuc
Stéphane	LOISNEL	Directeur Développement Economique CABRI Saint-Brieuc
Catherine	LUCAS	AFP
Nicole	MALASSIGNE	Secrétaire Générale Université du Maine
Myriam	MARCIL	Directrice Adjointe SCD Université de Poitiers
Mathilde	MATHIEU	Le Monde de l'étudiant
Jean	MATRINCE	Vice Doyen faculté de droit Université du Maine
Nicole	MENAGER	Vice-président Université Rennes 2
Olivier	MENARD	Vice-président Université Nantes
Céline	NAVET	Attachée de presse Echos de villes
Emmanuel	NOLEVAUX	Directeur Général Adjoint Ville de Nevers
Jacques	PINEL	Professeur IUT Saint-Brieuc
Christine	PISSAVIN	Maître de conférences IUT Saint-Brieuc
Alain	PLANCON	Chargé mission Université d'Orléans
Laurence	PORCHER	ANIMAFAC
Sophie	POTEL	ADDECCA DDEC Côtes d'Armor
Loïc	POULLAIN	Responsable site IUFM Saint-Brieuc
Loïc	PRETESEILLE	Directeur Morlaix Communauté
Rémi	PRIEUR	Directeur Enseignement /formation Ville La Roche sur Yon
Jean-Pierre	PRIGENT	Directeur Général Adjoint Ville de Saint-Brieuc
Barbara	PRUHOMME	ANIMAFAC
Jean-Claude	ROBERT	Chef d'agence SEMAEB Saint-Brieuc
Gilbert	ROBERT	Conseiller municipal Ville de Saint-Brieuc
Yvon	ROUSSEL	Président de la fédération des batteries fanfares Saint-Brieuc
Lionel	ROUSSELOT	Professeur agrégé histoire Saint-Brieuc
Sylvie	ROUXEL	Vice Doyenne Faculté droit Université de Grenoble
Gaétan	ROUXEL	Etudiant Université Rennes 1
Jean Charles	SACCHI	Professeur Lycée Saint Charles - Saint-Brieuc
Marie Claire	SACCHI	Documentaliste Lycée Saint Charles - Saint-Brieuc
Jacques	SAMSON	Directeur régional du CROUS Bretagne
Sophie	SAUPIN	Chargé mission enseignement supérieur communauté d'agglomération Saint-Nazaire (CARENE)
Maryse	SEGOND BURNICHON	Directrice adjointe IUT Paul Sabatier - Auch
Louisane	SOULIMAN	Conseillère municipale Ville Saint-Brieuc
Danièle	SUPERCHI	Directrice DEEJ Ville St Brieuc
Roland	TALIBART	Enseignant chercheur IUT Saint-Brieuc
Sylviane	TIGREAT	Secrétaire Université du Temps Libre Saint-Brieuc
Alain	TOURBOT	Directeur Centre Information Orientation Saint-Brieuc
Stéphane	TROPRES	Chargé de mission Quimper Communauté
Jean	VERGER	Directeur IUT Lorient
Jean-Charles	WOLFF	Conseiller / membre du bureau Université de Nantes
Jean	ZOUNGRANA	Directeur campus Mazier Saint-Brieuc et de l'antenne l'Université Rennes 2